

s'il en était autrement. Voilà pourquoi les manufacturiers réclament un relèvement de droits.

Permettez-moi de citer un exemple concret. J'en ai un sur mon pupitre, en ce moment. Sous le régime libéral, les engrais chimiques étaient admis en franchise au pays; cependant, ils sont frappés d'un droit de 10 p. 100 depuis l'avènement de mes honorables amis aux affaires.

M. JONES: Et le prix est baissé de \$3 par tonne, cette année.

M. MacLEAN: Je suis heureux d'entendre cette remarque de la bouche de mon honorable ami. L'écart entre le prix de la matière première et celui que paie le consommateur est bien plus considérable que l'année dernière. Si l'on tient compte de cette différence, l'engrais mélangé devrait se vendre \$5 de moins par tonne, cette année. J'ai sous les yeux des vœux qui ont été adoptés par toutes les associations agricoles des trois Provinces maritimes. (*Dénégations.*) En voici un dont m'a fait part l'association des producteurs de pommes de terre de l'île du Prince-Edouard, la plus nombreuse association du genre de tout le Canada; or, j'y relève l'assertion...

M. SMITH (Victoria-Carleton): Puis-je poser une question?

M. MacLEAN: Mon honorable ami pourra prononcer son discours lorsque j'aurai repris mon siège.

M. SMITH (Victoria-Carleton): Mon honorable ami est-il en mesure d'énumérer les ingrédients, utilisés pour la fabrication des engrais, qui ont été frappés d'un droit?

Un MEMBRE: Les radis.

M. MacLEAN: Quatre tonnes de produits chimiques coûtaient \$169 l'année dernière tandis qu'elle ne coûtent que \$139, cette année—soit \$30 de moins. Quelqu'un de la droite a crié tout à l'heure qu'il paie \$2 de moins sur chaque tonne d'engrais qu'il achète cette année.

Le très hon. M. BENNETT: Trois dollars.

M. MacLEAN: L'engrais chimique devrait valoir \$5 de moins par tonne. Les journaux du pays ont affirmé qu'étant donné le relèvement des droits et le fait que l'on a commencé à exploiter des usines de mélange au pays, la classe agricole pourrait épargner \$2 sur chaque tonne d'engrais.

Quelques MEMBRES: Trois dollars!

M. MacLEAN: Je parle de ma province car, je suis plus au fait de la situation là-bas.

L'on a attribué cette diminution de prix à l'intervention du ministère. Or, qu'est-ce que nous constatons? Nous nous rendons compte que le prix de l'engrais devrait être réduit d'au moins \$5 la tonne étant donné l'abaissement sensible des prix des matières premières comparativement à l'année dernière. Voilà un produit pour lequel le consommateur paie \$3 de plus par tonne qu'il ne devrait par suite de l'imposition de ce droit.

Quelques MEMBRES: Trois dollars; c'est bien là ce que nous pensions.

M. MacLEAN: Mes honorables amis ne s'en tireront pas comme cela. Le public est trop intelligent pour prêter l'oreille à leurs remarques. On sait parfaitement que le prix de la matière première accuse une baisse sensible; du reste, il en va de même en ce qui regarde l'essence et un grand nombre d'autres objets de première nécessité que je pourrais énumérer, si j'en avais le temps.

Avant l'adoption de ce crédit, je voudrais bien savoir comment mes honorables amis vont s'y prendre pour annoncer un relèvement du tarif douanier signifiant que le consommateur paiera plus cher tout ce qu'il achètera et lui faire croire, d'autre part, qu'ils le protégeront contre toute velléité d'exploitation de la part des manufacturiers. Voilà la question que je pose et j'aimerais bien que l'on y réponde.

M. SMITH (Victoria-Carleton): Il n'est que juste à mon sens que d'autres renseignements soient communiqués au comité touchant l'industrie de la fabrication des engrais chimiques au Canada. Le régime conservateur n'a pas imposé de droits sur un seul des ingrédients chimiques qui servent à la composition des engrais dont mon honorable ami a parlé. Le produit mélangé a été frappé d'un droit, et il en est résulté ceci: des établissements industriels ont été installés à Saint-Jean, N.-B. et dans d'autres parties des Provinces maritimes afin que ce produit de première nécessité soit fabriqué par des ouvriers canadiens au lieu de l'être par des ouvriers des Etats-Unis. Des droits ont été imposés uniquement sur le produit mélangé. Nos cultivateurs ne veulent pas que les engrais qu'ils utilisent soient fabriqués au delà de la frontière; ils tiennent à ce qu'ils soient mélangés sur le sol canadien. Le ministère,—et avec raison suivant moi,—a frappé d'un droit les engrais fabriqués à l'étranger; cependant, les ingrédients qui entrent dans la composition des engrais chimiques ne sont frappés d'aucun droit.

L'hon. M. VENIOT: Mon honorable ami peut-il nous dire combien il y a de fabriques